



CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14344
23 janvier 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 21 JANVIER 1981, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE
LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 15 janvier 1981 et distribuée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/14332, que vous a adressée le Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste tient à préciser ce qui suit :

1. Les Congrès populaires ont décidé, lors de leur troisième session ordinaire de 1980, conformément à la procédure législative appliquée dans la Jamahiriya, de ratifier l'Accord spécial entre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et la République de Malte et de soumettre le différend concernant le plateau continental à la Cour internationale de Justice, sous réserve qu'aucun forage dans la zone en litige ne sera autorisé tant que la Cour internationale de Justice n'aura pas achevé d'examiner la question.

2. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a déclaré dès le début et au cours des négociations qu'elle n'accepterait pas que des opérations de forage commencent dans la zone en litige tant que le différend relatif à la délimitation du plateau continental entre les deux pays n'aurait pas été réglé. A ce propos, je tiens à réaffirmer ce qui figure au paragraphe 6 du rapport de Votre Excellence sur la mission de votre envoyé spécial (S/14228), à savoir que "Malte a confirmé, qu'il était implicitement entendu qu'elle n'entreprendrait pas d'opérations de forage avant que la Cour ne parvienne à une décision et qu'un accord de délimitation ne soit conclu conformément à l'article III de l'Accord".

3. La Jamahiriya arabe libyenne, populaire et socialiste réaffirme son vif désir de voir la paix et la sécurité régner dans cette région et dans le monde, et réaffirme à nouveau qu'elle souhaite vivement continuer à entretenir des relations d'amitié, de coopération et de bon voisinage avec Malte.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre plénipotentiaire,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Awad S. BURWIN